

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Absents 1

Pouvoirs 0

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C. PARDO, G. CHARVET, J-F BONIN, S. CHEVRY, S. BRUN, S. DELAVY, M. BOUMIR, C. GRABIT, C. TIVEDDU ; F. DERREUMAUX ; P. PERSICO ; F. MALARD

S. AMOURIQ ;

Date de convocation : 27/02/2026

Secrétaire de séance : Carlos PARDO

**AFFECTATION DE RESULTAT ANTICIPEE EXERCICE 2025
BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT**

Délibération N°09/2026

-- * --

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.1612-54 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats en l'absence du vote du compte financier unique,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'Exercice 2025 du Budget Eau et Assainissement visés par le comptable public le 05/03/2026, qui se présentent ainsi :

SECTION EXPLOITATION	DEFICIT	3 638.31 €
SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	83 362.02 €

Compte-tenu de l'état des restes à réaliser arrêté ainsi

DEPENSES	9 120.00 €
RECETTES	9 008.80 €

Considérant que le résultat de l'exercice 2025 doit être affecté par anticipation par l'assemblée délibérante,

- Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la reprise des résultats anticipés de l'exercice 2025 comme suit :

Reprise du Déficit d'exploitation 2025 : en section d'Exploitation 2026 Dépenses 002 (Déficit)	3 638.31 €
Reprise de l'Excédent d'Investissement 2025 : en section d'Investissement 2026 Recettes 001 (Excédent)	83 362.02 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

pour Le Maire,
Gael ALLAIN



C. PARD
Adjoint au Maire